



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

ARRETE N° 18/495CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille dix huit, le trente octobre, le Conseil Exécutif s'est réuni à AIACCIU, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Lionel MORTINI, François SARGENTINI,

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article 30 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** l'article 19 de l'ordonnance n°2016-1561 du 21 Novembre 2016 qui fixe les dispositions applicables en matière budgétaire et comptable pour l'année de création de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 15/218 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 approuvant le PO FEDER/FSE 2014-2020, pour la Corse et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions de gestion afférentes à sa mise en œuvre opérationnelle,
- VU** la délibération n°16/101 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 portant approbation du lancement des appels à projet au titre de l'axe 2 priorité d'investissement 2A et 2C des PO FEDER FSE pour la Corse 2014-2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Prog FEDER FSE 2014-2020
(SGCE – RAPPORT N° 1134)**

- ARTICLE PREMIER :** **APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse.
- ARTICLE 2 :** **APPROUVE** le cahier des charges de l'appel à projets « Plateforme de services e-santé » figurant en annexe au rapport.
- ARTICLE 3 :** **AUTORISE** le lancement de l'appel à projets « Plateforme de services e-santé » selon les modalités décrites dans le rapport et ses annexes.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 30 octobre 2018

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI